



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2017-029

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2017

Sommaire

DDT 79

79-2017-02-23-001 - Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et Territoires (1 page)	Page 3
79-2017-02-23-002 - Décision portant intérim du Chef du Service Energie Bâtiment et Aménagement des Territoires (1 page)	Page 5
79-2017-02-23-003 - Décision portant intérim du Chef du Service Prospective Habitat Planification (1 page)	Page 7

DDT 79

79-2017-02-23-001

Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et
Territoires

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et Territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 24 novembre 2016 ;

Vu l'absence de Monsieur Michaël Chariot pendant la période du 27 février au 6 mars 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Madame Maryse Frostin, Secrétaire Générale, assurera l'intérim du poste de chef du Service Agriculture et Territoires pendant la période du 27 février au 6 mars 2017 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le 23 février 2017
Le Directeur départemental,

Signé

Alain Jacobsoone

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation

DDT 79

79-2017-02-23-002

Décision portant intérim du Chef du Service Energie
Bâtiment et Aménagement des Territoires

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Énergie Bâtiment et Aménagement des Territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 24 novembre 2016 ;

Vu l'absence de Madame Catherine Aupert pendant la période du 27 février au 3 mars 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Madame Maryse Frostin, Secrétaire Générale, assurera l'intérim du poste de chef du Service Énergie Bâtiment et Aménagement des Territoires pendant la période du 27 février au 3 mars 2017 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :

Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le 23 février 2017
Le Directeur départemental,

Signé

Alain Jacobsoone

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation

DDT 79

79-2017-02-23-003

Décision portant intérim du Chef du Service Prospective
Habitat Planification

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Prospective Planification Habitat

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 24 novembre 2016 ;

Vu l'absence de Monsieur Gilles Dumartin du 28 février au 6 mars 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Madame Maryse Frostin, Secrétaire Générale, assurera l'intérim du poste de chef du Service Prospective Planification Habitat du 28 février au 6 mars 2017 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :

Le Directeur départemental est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le 23 février 2017
Le Directeur départemental,

Signé

Alain Jacobsoone

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation